

**PAQUETTE PAQUETTE**  
ARPENTEURS - GÉOMÈTRES INC.

Pierre Paquette, a.-g.  
Guillaume Paquette, a.-g.

2906, boulevard Curé-Labelle, C.P. 548, Prévost.  
Télec.: 450.224.2991 • Tél.: 450.224.2979  
info@ppaquetteag.ca

**Soins Dentaires Prévost**

Dre Tawni Bailey BHSc, DDS  
Chirurgienne-Dentiste



**Bienvenue aux nouveaux patients!**

Nous sommes situés dans la Polyclinique de Prévost

- ◆ Approche chaleureuse
- ◆ Dentisterie familiale
- ◆ Disponibilité jour et soir
- ◆ Service en anglais et en français



450.224.2993 poste#1

908, Chemin du Lac Écho, Prévost, QC J0R 1T0

www.dentisteprevost.com



**Hôpital Vétérinaire Prévost**

Dr Simon Lachance m.v.  
Dre Sophie Gattuso m.v.  
Dr Michael Palmer m.v.  
Dre Valérie Desjardins m.v.

Pour un service professionnel dans une ambiance chaleureuse

**Nouveau site internet**

2906, Boul. Curé-Labelle à Prévost

Tél. : 450-224-4460 Téléc. : 450-224-4376 www.hopitalveterinaire.com



**SOIN ÉNERGÉTIQUE REIKI  
MASSAGE MÉTAMORPHIQUE**

Développé par le Dr Robert St-John dans les années 1960, le massage métamorphique est une technique de massage léger et subtil de points réflexes de la colonne vertébrale sur les pieds, les mains et la tête.

Reçu pour assurances

- |                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| Adoption               | Exéma               |
| Angoisse               | Hyperactivité       |
| Anxiété                | Insécurité          |
| Burn out               | Insomnie            |
| Colère                 | Isolement           |
| Dépression             | Naissance difficile |
| Déficit de l'attention | Peurs               |
| Deuil                  | Phobies             |



POUR RENDEZ-VOUS: (450) 712-8218  
www.SoinsReikiLaurentides.com

PIERRE DOSTIE  
MAÎTRE REIKI

**Prévost**



**Séance ordinaire du conseil municipal du lundi 13 janvier 2014.**

Monsieur le maire Richer débuta la séance en souhaitant ses vœux de bonne année à l'assemblée, ces derniers furent bien accueillis. À la première période de questions, madame Lucie Mayer brisa la glace, cette citoyenne qui fait partie du groupe «Prévost refuse» affirme que ses droits sont bafoués par Hydro-Québec; refusant l'installation d'un compteur intelligent à sa résidence, celle-ci dit que ces changements devaient être effectués en trois phases, Prévost faisant partie de la phase 2 cependant seulement la phase 1 fut autorisée par le ministère. C'est pour ces raisons qu'elle invite monsieur Richer à maintenir la pression sur les instances gouvernementales. La réponse du maire est qu'il communique régulièrement avec notre député Cousineau sur cette question. Une séance d'information se tiendra le mardi 28 janvier 2014 à 19 h à l'église Saint-François-Xavier. Pour plus d'information téléphone: 450-224-3050 ou [prevostrefuse@gmail.com](mailto:prevostrefuse@gmail.com)

**Module Gestion financière**

Un contrat d'entretien et de soutien informatique fut renouvelé pour répondre aux besoins de l'hôtel de ville au montant de 38 815 \$.

Une autorisation de signature fut votée pour l'acquisition de l'immeuble du 788 rue Shaw qui appartient présentement au Centre jeunesse des Laurentides. La Maison d'entraide de Prévost y sera très bientôt relocalisée. Le tout pour la somme de 172 000 \$. La Ville investira 85 719 \$ et la Maison d'entraide pour sa part déboursa 86 281 \$.

**Module Infrastructure**

Trois renouvellements de contrats furent accordés:

1. Pour le scellement de fissures de routes, la firme Environnement Energie fut désignée pour l'année 2014 au montant de 15 650 \$.

2. Pour les travaux de réparation et d'entretien des luminaires à la firme Laurin et Laurin pour le coût de 28 555 \$.
3. La firme Kemira Canada a été choisie pour la fourniture d'alun liquide de l'usine d'épuration pour la somme de 12 706 \$.

**Module Gestion du développement durable et de la collectivité**

Un budget fut alloué pour le camp de neige 2014 au coût de 10 073 \$.

Un montant de 20 000 \$ fut octroyé pour la Fête des neiges 2014; le tout se déroulera du 1<sup>er</sup> au 8 mars.

Un mandat fut octroyé pour des services professionnels en communication pour le graphisme et l'impression des 12 publications municipales pour l'année 2014; les parutions seront mensuelles. La firme Litho Chic située à Québec fut désignée. Un montant de 34 200 \$ a été alloué; 13 soumissionnaires étaient sur les rangs et certaines soumissions dépassaient ce montant. Le format sera de 11 3/4 x 9 pouces sur 12 pages et sera distribué par médiaposte.

**Module urbanisme**

Faisant suite au programme d'aide à la revitalisation du boulevard du Curé-Labelle, un montant de 1 770 \$ fut accordé à la firme Canot Northwest située au 2883 boulevard du Curé-Labelle pour des travaux sur son enseigne.

La tarification pour l'opération Grand ménage fut votée (ici, il n'est pas question de l'Écocentre). Cet événement se reproduit huit fois par année, du printemps à l'automne. Les tarifs seront les suivants:

- 1 coffre d'auto plein: 10 \$
- 1 boîte de camion: 20 \$
- 1 remorque d'auto: 20 \$
- 1 coffre d'auto et une remorque: 30 \$

Fait surprenant, ce point souleva les passions dans la salle. L'année pas-

sée un montant de 36 354 \$ fut payé à l'entrepreneur par la Ville pour disposer des détritiques. Le conseiller Bordeleau qui trouve ce montant élevé considère qu'à 10 \$ par coffre d'auto, ça va faire beaucoup de voyages. D'autres ont avancé que des personnes résidant à l'extérieur de Prévost, mais ayant des amis ou de la parenté dans notre Ville ont abusé du système. Le conseiller Badertscher qui œuvre dans le domaine de l'environnement soutient que, s'il y a tarification, les gens essaieront de passer le tout dans les ordures ménagères si ce n'est pas ailleurs. C'est ce conseiller qui se mérita deux salves d'applaudissements. À un certain moment monsieur Richer avec ses commentaires favorables à la tarification a soulevé des murmures et des mécontentements dans la salle ce qui fit dire au maire que la décision revenait au conseil. Avant le vote, il invita monsieur Badertscher, qui est membre de son équipe, à voter contre, s'il était en désaccord. Et c'est ce qu'il fit.

Une soirée d'information aura lieu le 5 février 2014 concernant un amendement au règlement de zonage # 601; ceci concerne le terrain situé à l'intersection de la rue Principale et Blondin dans le secteur Vieux-Shawbridge contiguë à l'ancien pavillon du terrain de golf de Shawbridge. La Ville devra déterminer le genre d'habitations qui pourraient y être construites.

**Varia**

L'hiver est dur et la Ville devra racheter des abrasifs: sel, petites pierres et sable pour la somme de 132 000 \$.

**Questions du public**

Une citoyenne demanda à monsieur le maire un suivi dans le dossier de l'implantation de la tour de la compagnie Vidéotron sur le territoire de Prévost. Monsieur Richer répondit qu'il n'avait pas eu de nouvelle depuis plusieurs mois et quand on n'a pas de nouvelle: bonne nouvelle... ceci reste à voir.

Monsieur Michel Provost, rue du Poète, questionna monsieur le maire sur la largeur du déneigement qui mène aux bornes-fontaines qui seraient deux fois moins larges que les années antérieures. Monsieur le maire répond que les camions d'incendie n'ont pas à s'introduire dans ces espaces.


M<sup>me</sup> Serena d'Agostino demande au conseil de se pencher sur la question du stationnement interdit sur la montée Sauvage; plusieurs citoyens aimeraient se rendre au Parc des Falaises, mais il leur est impossible de stationner leur auto, selon elle, des sentiers y étaient établis bien avant les constructions. La conseillère Paquette renchérit en indiquant que certains citoyens de cette rue se sentent brimés par cette interdiction et demande au conseil d'étudier sérieusement cette situation.

*Manoir l'Émeraude*  
Résidence pour personnes retraitées



*L'autonomie à son meilleur*

Venez nous rendre visite, pour un rendez-vous: 450-224-4315

 **Sabet Awad**  
propriétaire

872, De la Station, Prévost, Qc J0R 1T0 Téléc.: (450) 224-7515